

GARANTIE du SOLAR ENERGY KIT

Mprime garantit, à compter de la date de DEMARRAGE, contre les défauts de fabrication ou de fonctionnement pour une période de 2 ans par équipement. Après cette période, la garantie sera prise en charge directement par le fabricant.

En cas de doute sur la date de démarrage, c'est la date d'achat du produit, qui figure sur la facture d'achat, qui prévaudra.

- 1- La garantie sera valide selon la condition suivante :
 - a- Garantie durant les deux premières années

- 2- La garantie ne fonctionnera pas dans les cas suivants :
 - a- Mauvaise installation ou mauvaise utilisation de l'appareil, ne pas suivre le manuel d'instructions de l'utilisateur et de l'installateur.
 - b- Manque ou insuffisance de maintenance. Maintenance inadaptée.
 - c- Intervention technique sur les équipements par un personnel non autorisé ou utilisation de pièces de rechange non originales.
 - d- Transport ou stockage inadéquat, corrosion, abrasion, manque de nettoyage, mauvaise utilisation ou mauvaise manipulation, incendie, gel, usure normale ou toute autre cause indépendante de la fonction de l'équipement.
 - e- Dysfonctionnement ou mauvais fonctionnement du réseau électrique en raison d'anomalies ou de non-conformité aux normes ou aux instructions d'installation du produit acheté.

- 3- Cette garantie n'affecte pas les droits du consommateur, tels que prévus par le Code de la Consommation, Livre II, Chapitre VII (obligation de conformité au contrat, section 1,2,3,4), Articles L217-1 à L217-20 sur les garanties de vente de biens de consommation et d'autres règlements d'application.

- 4- Si vous souhaitez déposer une réclamation, veuillez contacter le magasin où vous avez acheté le produit. Si cela s'avère impossible, contactez Mprime Solutions, SA; www.mprimesolar.com; distribution.fr@votalia.com.